RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

---

numéro
MLDC_250822_074

portant sur

AVENANT N°1 AU LOT N°1 DÉMOLITION, GROS ŒUVRE DU MARCHÉ DE TRAVAUX AU CENTRE AQUATIQUE NAUTILIA POUR LA RÉNOVATION DES ESPACES EXISTANTS ET LA CRÉATION D'ESPACES LUDIQUES

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

VU la décision du Maire n°MLDC_241219_126 du 19 décembre 2024 relative à l'attribution à la société Le Marcory du lot n° 1 du marché de travaux au centre aquatique Nautilia relatif à la rénovation des espaces existants et la création d'espaces ludiques,

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux complémentaires suite à des malfaçons relevées à la démolition,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1 :** De conclure l'avenant n°1 au lot n°1 du marché de travaux au centre aquatique Nautilia pour la rénovation des espaces existants et la création d'espaces ludiques avec la société Le Marcory afin d'intégrer des travaux supplémentaires, rendus nécessaires en cours d'exécution du marché, suite à des malfaçons relevées à la démolition,

- **ARTICLE 2 :** De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°1 annexé à la présente décision,

- ARTICLE 3 : De préciser que le montant de l'avenant s'élevant à quatre-vingt-neuf-mille-neuf-cent-quarante euros quatre-vingt-huit centimes Hors Taxes (89 940,88 € HT) soit cent-sept-mille-neuf-cent-vingt-neuf-mille et six centimes Toutes Taxes Comprises (107 929,06 € TTC), introduit un écart de quarante-cinq virgule vingt pour cent (45,20%) par rapport au montant initial du marché, le portant ainsi à deux-cent-quatre-vingt-huit-mille-neuf-cent-quarante euros quatre-vingt-huit centimes HT (288 940,88 € HT) soit trois-cent-quarante-six-mille-sept-cent-vingt-neuf euros six centimes TTC (346 729,06 € TTC),

- ARTICLE 4 : D'imputer la dépense correspondante au budget principal, chapitre 21, article 2138,

- **ARTICLE 5 :** De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20250822-lmc120973-AR-1-1
Date de télétransmission : 22/08/25
Date de publication : 28/08/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt deux aout deux mille vingt-cinq,

Signé électroniquement par:
Le Maire
Gaëlle LEVEQUE

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS	**EXE10**
AVENANT N° 1 [1]	

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

MAIRIE DE LODEVE
Place de l'hôtel de ville
34700 LODEVE

B - Identification du titulaire du marché public

SARL LE MARCORY
1 avenue de Montpellier
34800 CLERMONT-L'HÉRAULT

C - Objet du marché public

- Objet du marché public:

2025TVX001 _ Centre aquatique Nautilia, rénovation des espaces existants et création d'espaces ludiques « Lot n° 1 : Démolition / Gros oeuvre

- Date de la notification du marché public : 17/01/2025

- Durée d'exécution du marché public : 6 mois
Prolongé jusqu'au 10 octobre 2025 par OS de prolongation des travaux du 25/07/2025

- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20%
  - Montant HT : 199 000,00 €
  - Montant TTC : 238 800,00 €

[1]

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Conformément à l'article R2194-5 du Code de la Commande Publique qui précise que le marché peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.

- Le présent avenant a pour objet de prendre en compte des travaux complémentaires suite à des malfaçons relevées à la démolition. Les travaux complémentaires consistent au sciage et à la réfection des goulottes, conformément au devis n° CH/RD-JD/CH25073B du 17 avril 2025, joint au présent avenant.

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Non ☒ Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **89 940,88 €**
- Montant TTC : **107 929,06 €**
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au marché initial : **45,20 %**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : **288 940,88 €**
- Montant TTC : **346 729,06 €**

■ **Incidence de l'avenant sur le délai d'exécution :**

L'avenant a une incidence sur le délai d'exécution du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ **Non** ☐ **Oui**

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , le .....

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Le MARCORY CONSTRUCTION

SARL au capital de 3 000 000 €uros | www.marcory.fr | N° CEE FR 51 319 607 156

Devis en €uros

DEVIS

CLERMONT L'HERAULT, le 17/04/2025

Référence : CH/ RD-JD / CH25073B

Objet :

CENTRE AQUATIQUE NAUTILIA - LODEVE

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

MAIRIE DE LODEVE
Place de l'Hôtel de Ville
BP 62
34702 LODEVE

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1	**TRAVAUX COMPLEMENTAIRES** **NON COMPRIS :** **- réalisation rainure dans goulotte côté piscine.**				
1.1	Démolition chanfrein. (PM)	Ml	121,000		
1.2	Démolition des parties de goulottes rechargées en partie horizontale. (PM)	Ml	108,500		
1.3	Démolition des parties de goulottes rechargées en partie verticale.	Ml	216,000	55,000	11 880,00
1.4	Prise en charge Le MARCORY 50%.	Ml	-216,000	27,500	-5 940,00
1.5	Réalisation de chanfrein neuf 5x5cm au mortier anti-retrait (dimension à valider).	Ml	121,000	89,000	10 769,00
1.6	Recharge goulottes compris ancrage sur structure existante. Finition plane.	Ml	216,000	197,500	42 660,00

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre.
Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur ces prix.
Il est fait dans le cadre de ce devis application de la norme NF P03-001.

- Le MARCORY
- 1, Avenue de Montpellier 34800 CLERMONT L'HERAULT Tél 04 67 96 79 30 Fax 04 67 96 93 19 clermont@marcory.fr

Domiciliation bancaire : BTP Banque MONTPELLIER
SIREN 319 607 156 APE 4399C RC Montpellier.

Assureur : CABINET BURGAT-GINER Agents généraux Axa France 6 square Robert Schuman BP n°9 34600 Bedarieux territorialité : France métropolitaine

Le MARCORY CONSTRUCTION

SARL au capital de 3 000 000 €uros www.marcory.fr N° CEE FR 51 319 607 156

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1.7	Etude EXE.	Ens	1,000	1 950,000	1 950,00
1.8	Sciage goulotte existante (sous réserve de validation par le BET).	Ml	216,000	103,180	22 286,88
1.9	Dépose trappe amovible petit bassin compris repose après travaux.	Ml	44,000	77,500	3 410,00
1.10	Mise en oeuvre d'un échafaudage périphérique dans grand bassin.	Ml	75,000	39,000	2 925,00
	Total TRAVAUX COMPLEMENTAIRES				**89 940,88**

Total H.T.	89 940,88
Total T.V.A. 20,00 %	17 988,18
Total T.T.C.	107 929,06
Net à payer	**107 929,06**

Le Client,

Date et signature.

Le Gérant,

Régis DELPAPA

Le MARCORY CONSTRUCTION
s.a.r.l au capital de 3 000 000 €
www.marcory.fr
1, avenue de Montpellier
34800 CLERMONT L'HERAULT
R.C.S. Montpellier 319 607 156

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre.
Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur ces prix.
Il est fait dans le cadre de ce devis application de la norme NF P03-001.

- Le MARCORY
- 1, Avenue de Montpellier 34800 CLERMONT L'HERAULT Tél 04 67 96 79 30 Fax 04 67 96 93 19 clermont@marcory.fr

Domiciliation bancaire : BTP Banque MONTPELLIER
SIREN 319 607 156 APE 4399C RC Montpellier.

Assureur : CABINET BURGAT-GINER Agents généraux Axa France 6 square Robert Schuman BP n°9 34600 Bedarieux territorialité : France métropolitaine

©Sage